

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 1 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.80.92.11
teck-stone@teck-stone.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TRAITEMENT TOUS USAGES WOOK PROXYL**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Protection du bois

Préparation à usage biocide TP 8

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 1, H410
EUH208

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir le § 15).

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS09**

Mention d'avertissement

: **ATTENTION**

Mentions de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH208 : Contient PROPICONAZOLE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 2 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) ≥ 0.1 % publiées par l'agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer au § 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange contient au moins une substance $\geq 0,1$ % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 60207-90-1 EC : 262-104-4	PROPICONAZOLE	GHS07, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360D Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1 Nota [2] [5]	0-1
CAS : 52315-07-8 EC : 257-842-9	CYPERMETHRINE	GHS07, GHS09 Wng Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1000 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1000	0-1

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS : 60207-90-1 EC : 262-104-4 PROPICONAZOLE		Orale : ETA = 1517 mg/kg PC
CAS : 52315-07-8 EC : 257-842-9 CYPERMETHRINE		Inhalation : ETA = 3.28 mg/l 4h (poussière/brouillard) Orale : ETA = 500 mg/kg PC

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16.

[2] Substance cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR)

[5] Substance ayant des effets graves irréversibles sur l'être humain et l'environnement, telle que les perturbateurs endocriniens.

Chlorure de cocotriméthylammonium (CAS 61789-18-2) : $0 \leq x \% < 1$

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 3 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

Eloigner le patient de la zone contaminée, si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.

En cas de contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et laver soigneusement avec du savon et de l'eau les parties contaminées du corps et des cheveux.

Détruire ou nettoyer complètement les vêtements et les chaussures souillés avant chaque emploi.

En cas d'ingestion

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins

Pas d'antidote spécifique connu. Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse, poudres, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), chlorure d'hydrogène (HCl), cyanure d'hydrogène (HCN), oxyde d'azote (NO).

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection

Les intervenants seront munis d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 4 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Toujours respecter les précautions standard hygiéniques.
- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- En plus des mesures prises en général dans la production chimique des mesures de protection personnelles sont recommandées.

Prévention des incendies

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés

- Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver le produit dans les emballages d'origine bien fermés et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.
- Veiller à une ventilation suffisante du lieu de stockage.
- Conserver à l'écart des aliments et des stimulants, y compris ceux pour les animaux.
- Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage

- Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

- Toujours conserver dans des emballage d'un matériaux identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

- Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Aucune donnée n'est disponible.

Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
- Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection oculaire

- Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
- Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

- Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374-1.
- La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
- Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
- Type de gants conseillés : - Latex naturel - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)) - PVC (Polychlorure de vinyle) - Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène).

Protection de la peau et du corps

- Type de vêtement de protection approprié :
- En cas de pulvérisation, porter des vêtements de protection chimique contre la pénétration de liquides pulvérisés (type 4) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 5 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des voies respiratoires

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

- A1 (Marron) - A2 (Marron) - A3 (Marron).

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143/A1 : - P2 (Blanc) - P3 (Blanc).

En cas de forte exposition aux nuisances (pulvérisation), ou des températures élevées : masque à cartouche.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat physique : Liquide fluide

Couleur

: Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé

Point de congélation

Point/intervalle de décongélation : Non précisé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé

pH

pH : Non précisé
Neutre

pH en solution aqueuse : Non précisé

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé

Hydrosolubilité

Hydrosolubilité : Diluable

Liposolubilité : Non précisé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné

Densité et/ou densité relative

Densité : = 1

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 6 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandé au § 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Ce produit est considéré stable sous conditions standards.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : - agents oxydants forts - agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂) - chlorure d'hydrogène (HCl) - cyanure d'hydrogène (HCN) - oxyde d'azote (NO).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

CYPERMETHRINE (CAS 52315-07-8)

Par voie orale : DL50 = 500 mg/kg
Espèce : Rat
Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : Rat
Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 3.28 mg/l
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 4 h

PROPICONAZOLE (CAS 60207-90-1)

Par voie orale : DL50 = 1517 mg/kg
Espèce : Rat
Par voie cutanée : DL50 > 4000 mg/kg
Espèce : Rat
Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 5800 mg/l
Espèce : Rat

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

PROPICONAZOLE (CAS 60207-90-1)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Pig Maximisation Test)
: Sensibilisant.
Espèce : Autres

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 7 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 12 : Informations écologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Cyperméthrine (CAS 52315-07-8)	
CL50 – Poisson [1]	0,0028 mg/l – Facteur M = 100 – Espèce : Salmo gairdneri – 96 h
NOEC	0.00003 mg/l – Facteur M = 1000 – Espèce : Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0.0003 mg/l – Facteur M = 1000 – Espèce : Daphnia magna – 48 h
NOEC	0.00004 mg/l – Facteur M = 1000 – Espèce : Daphnia magna
CEr50 - Algues [1]	> 0.1 mg/l – Espèce : Scenedesmus capricornutum – 96 h
Propiconazole (CAS 60207-90-1)	
CL50 – Poisson [1]	4,3 mg/l – Espèce : Oncorhynchus mykiss – 96 h OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)
CE50 - Crustacés [1]	10.2 mg/l – Espèce : Daphnia magna – 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)
CEr50 - Algues [1]	0.76 mg/l – Facteur M = 1 - Espèce : Scenedesmus subspicatus – 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.2.2. Mélange

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistence et dégradabilité

Cyperméthrine (CAS 52315-07-8)	
Biodégradation	Pas rapidement dégradable
Propiconazole (CAS 60207-90-1)	
Biodégradation	Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyperméthrine (CAS 52315-07-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	5.3
Facteur de bioconcentration	BCF = 1204 – Espèce : Salmo gairdneri (Fish)
Propiconazole (CAS 60207-90-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{ow})	3.72

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 8 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination (suite)

Emballages souillés

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux)

03 02 05 * autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(cyperméthrine, propiconazole).

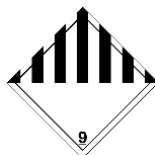
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 9

RID : Classe 9

IMDG : Classe 9

IATA : Classe 9



14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14).

Informations relatives à l'emballage

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Nom	CAS	% m/m	TP
PROPICONAZOLE	60207-90-1	0.2180	08
CHLORURE DE COCOALKYLTRIMETHYLAMMONIUM	61789-18-2	0.0010	08
CYPERMETHRINE	52315-07-8	0.1440	08

Type de produit 8 : Protection du bois.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 9 sur 9
	Révision n°: 1
TRAITEMENT TOUS USAGES WOOD PROXYL	Date : 14/10/2022
	Remplace la fiche : 01/09/2022
	50450

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 100 t	A	1
	2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	
	Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t		
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t		

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H360D : Peut nuire au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §2 à 6-8-9-11-15

Fin du document